



Puis je avoir un casier judiciaire après m'être defendue ?

Par **laurie09**, le **16/02/2011** à **14:52**

Bonjour,

Je suis une jeune fille de 20 ans , j'ai donc quitté mon ex petit copain après plusieurs violences qu'il m'ai commise j'ai décidé de le quitter, il ma donc porter plusieurs coups qui m'ont valu d'aller chez le medecin et d'avoir un certificat médical avec 8 jours d'arrêt. Pour me defendre lorsqu'il m'a frappé, sur la colère j'ai porter 2 coups sur sa voiture en vous disant que cela c'est passé dans le courant du mois d'aout j'etai donc en tongue. Il a deposé plainte pour dégradation du véhicule avec son ami témoin et moi une main courante pour me protéger. Il n'a jamais porté de devis de reparation, sa voiture a été cramé..

Puis je avois un casier judiciaire pour ce genre de chose ?

Je compte passer plusieurs concours dans la defense dont gardien de la paix, j'ai reçu une convocation aujourd'hui qui me fait bien peur..

J'espere avoir une reponse pouvant me réconforter davantage. Merci!!